

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 9 février 2013**

L'an deux mille treize, le neuf du mois de février, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Francis DARTEYRE, Patrick LUFLADE, Jean-Louis DARTEYRE, Christine LUSSAC, Elsa BOUTOULLE.

Absents excusés : Alain CLECH, Sylvie CAILLIEU, Matthieu FAU-NOUGARET.

Absent : Jean-Marc LABBE.

Monsieur Marc LABADIE est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ***Approbation du procès-verbal du 18 janvier 2013***
- ***Délibération – Compte Administratif 2012 – Budget principal***
- ***Délibération – Affectation du résultat de fonctionnement 2012 – Budget principal***
- ***Délibération – Compte Administratif 2012 – Budget Irrigation***
- ***Délibération – Affectation du résultat de fonctionnement 2012 – Budget Irrigation***
- ***Délibération – Comptes de Gestion des budgets principal et Irrigation***
- ***Travaux salle des fêtes – Etat d'avancement***
- ***Repas des Aînés 2013***
- ***Comptes-rendus des réunions des syndicats et des commissions de la CDC***
- ***Questions diverses***

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JANVIER 2013

Le procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2013 est adopté à l'unanimité.

D2013-007 – COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2012 du Budget Principal, laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 21.420,82 € et un déficit d'investissement de 26.665,16 €, est adopté à l'unanimité.

D2013-008 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012 - BUDGET PRINCIPAL.

En application de l'instruction budgétaire M 14, le Conseil Municipal délibère sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2012 et des résultats antérieurs non affectés ;

*** Résultat de fonctionnement à affecter :**

- Résultat exercice	:	+ 21.420,82 €
- Résultat reporté	:	+ 54.667,31 €
- Résultat de clôture	:	+ 76.088,13 €

*** Besoin de financement en investissement :**

- Résultat de l'exercice	:	-	26.665,16 €
- Résultat reporté	:	-	4.310,76 €
- Résultat cumulé	:	-	30.975,92 €
- Reste à réaliser Dépenses	:		252.000,00 €
- Reste à réaliser Recettes	:		261.190,00 €
- Solde des RAR	:	+	9.190,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

➤ En recettes d'investissement au compte 1068	:	21.785,92 €
➤ En excédent reporté à la section de fonctionnement	:	54.302,21 €

*** Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

- Section de fonctionnement :		
- R002 excédent de fonctionnement reporté	:	54.302,21 €
- Section d'investissement :		
- Dépenses 001 : Solde d'investissement reporté	:	30.975,92 €
- Recettes 1068 : Réserves	:	21.785,92 €

D2013-009 – COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – BUDGET IRRIGATION

Le compte administratif 2012 du Budget Principal, laissant apparaître un déficit de fonctionnement de 1.506,33 € et un déficit d'investissement de 1.111,42 €, est adopté à l'unanimité.

D2013-010 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012 - BUDGET IRRIGATION.

En application de l'instruction budgétaire M 14, le Conseil Municipal délibère sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2012 et des résultats antérieurs non affectés ;

*** Résultat de fonctionnement à affecter :**

- Résultat exercice	:	-	1.506,33 €
- Résultat reporté	:	+	23.734,00 €
- Résultat de clôture	:	+	22.227,67 €

*** Besoin de financement en investissement :**

- Résultat de l'exercice	:	-	1.111,42 €
- Résultat reporté	:	+	15.561,52 €
- Résultat cumulé	:	+	14.450,10 €
- Reste à réaliser Dépenses	:		0,00 €
- Reste à réaliser Recettes	:		0,00 €
- Solde des RAR	:		0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

➤ En excédent reporté à la section de fonctionnement	:	22.227,67 €
--	---	-------------

*** Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

- Section de fonctionnement :		
- R002 excédent de fonctionnement reporté	:	22.227,67 €
- Section d'investissement :		
- R001 excédent d'investissement reporté	:	14.450,10 €

D2013-011 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2012 - BUDGET PRINCIPAL ET IRRIGATION.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets uniques de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2012.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

D2013-012 – REPAS DES AINES – PARTICIPATIONS 2013

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le repas des Aînés est ouvert comme les années passées à tous les habitants de la commune moyennant le versement du prix du repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que le menu retenu s'élève à la somme de 23,00 €, décide que les personnes de moins de 60 ans de la commune pourront participer au repas des Aînés moyennant le versement du prix du repas retenu.

Elsa BOUTOULLE quitte la séance pour obligations familiales.

TRAVAUX SALLE DES FÊTES – ETAT D'AVANCEMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal de la signature des ordres de service avec les entreprises le 7 février dernier.

Patrick LUFLADE demande s'il a connaissance du planning des travaux.

Le Maire précise que le début des travaux de la salle est prévu pour la première semaine de mars et se terminer la dernière semaine d'août. Les travaux de l'atelier, plafond coupe-feu, quant à eux devraient débiter la semaine prochaine.

Des devis supplémentaires ont été demandés :

- au maçon : pour la réfection du barbecue, l'enduit du préau et l'agrandissement de la dalle béton devant l'entrée,
- au charpentier : pour l'habillage des murs du préau en bois et l'agrandissement du porche.

Patrick LUFLADE voudrait des précisions quant à la date du début des travaux de la salle afin de prévoir le déménagement de tout le matériel de la salle.

La date du 23 février 2013 est retenue, contact sera pris avec le Président du Comité des Fêtes pour que les membres de l'association participent au déménagement.

Une discussion s'engage ensuite sur les travaux.

Jean-Louis DARTEYRE pense que le radiateur prévu dans le local rangement devrait être déplacé dans la cuisine et un radiateur devrait être installé à la plonge.

Marc LABADIE fait part de la réorganisation de la cuisine, de la dépose de la plonge inox existante et du déplacement de l'armoire frigorifique.

Francis DARTEYRE souhaite que le charpentier, lorsqu'il interviendra sur le chantier, regarde les plaques trouées situées sur la salle et la dalle.

COMPTE-RENDUS DES RÉUNIONS DES SYNDICATS ET COMMISSIONS DE LA CDC

- **SIAEPA** : Pierre DIENER présente le devis de réparation de la vieille canalisation arrivant de la station de pompage. Il s'élève à la somme de 890,29 € H.T.
- **Syndicat de voirie** : Pierre DIENER informe le Conseil Municipal que le tracteur et l'épaveuse ne seront pas réparés cette année. Une proposition a été faite pour l'intervention d'une entreprise.
- **SISS** : Patrick LUFLADE fait part du vote du compte administratif et du budget du SISS bâtiments et du SISS transports et présente ensuite les prévisions d'investissements 2013.
- **Commission des Finances de la CDC** : Patrick LUFLADE fait part de la présentation des comptes en vue du vote du compte administratif et des orientations budgétaires 2013.

QUESTIONS DIVERSES

- Demande de subvention exceptionnelle des sapeurs-pompiers : Le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation par la section des jeunes sapeurs-pompiers de Langon/Saint Macaire d'un rassemblement des jeunes pompiers du département de la Gironde. Cette manifestation confrontera les différentes sections du département, environ 700 jeunes pompiers, dans des épreuves techniques et sportives au parc des Vergers à Langon. L'association, indépendante du SDIS, demande à bénéficier d'une subvention exceptionnelle pour cette journée. Le Conseil Municipal décide de leur allouer une subvention de 100,00 € qui sera inscrite au budget unique 2013.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que le 32^{ème} Grand Prix Cycliste "Lucien Fouchy" traversera la commune de Saint Loubert le dimanche 14 avril 2013 vers 11 heures.
- Le Maire présente une information de l'Association des Maires relative à la collecte de conserves pour la Banque alimentaire.

- Infos Etat-Civil sur le bulletin "le Lupertien" : après discussion, les informations concernant l'état civil, naissances, mariages, décès, seront citées dans le bulletin de janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.20.